

# LE P'TIT MONTREUILLAIS

facebook : Commune de Montreuil le Gast

www.montreuil-le-gast.fr

**ESPACES VERTS :**  
**Journées éco-**  
**citoyennes**

p 3

**ELECTIONS**  
**DEPARTEMENTALES / REGIONALES :**  
**On vote les 20 et 27 juin !**

**URBANISME**  
Quelles règles ?  
p 5

**FOURNIL DU BOURG**  
Une nouvelle jeunesse  
p 6

**ENTREPRISES**  
De nouvelles activités  
p 7

## Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie  
02 99 66 90 39  
mairie@montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire  
Vous pouvez prendre rendez-vous avec  
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Permanences / astreinte des adjoints  
Vous pouvez prendre rendez-vous avec les  
adjoints le samedi matin, 10h30 - 12h :

- samedi 8 mai\* : Jean-Luc Dugué
  - samedi 15 mai\* : Jean-Yves Clolus
  - samedi 22 mai : Anita Oblin
  - samedi 29 mai : Jean-Luc Dugué
  - samedi 5 juin : Jean-Yves Clolus
  - samedi 12 juin : Carole Piguel
  - samedi 19 juin : Anita Oblin
  - samedi 26 juin : Jean-Luc Dugué
  - samedi 3 juillet : Anita Oblin
- \*astreinte uniquement / mairie fermée au public

Nouveauté : Téléphone d'astreinte soir / week-end  
**06 31 08 29 62**

Pour réelle situation d'urgence ;  
**toute sollicitation abusive fera l'objet de  
signalement en gendarmerie**

---

►► DATE DE CLOTURE DU PROCHAIN  
P'TIT MONTREUILLAIS :  
VENDREDI 18 JUIN !  
pensez à envoyer vos articles avant  
([texte dans e-mail sans doc word / open,](#)  
[photos jpg en pj](#))

Prochaine parution : lundi 5 juillet

---

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast  
Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;  
rédaction, mise en page : municipalité ;  
Dépôt légal : août 2020 ; tirage : 850 exemplaires ;  
imprimé sur papier recyclé par l'Imprimerie GPO,  
Thorigné-Fouillard



## Val d'Ille - Aubigné : une campagne Mobilités axée sur nos villages

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné vient de lancer une campagne de sensibilisation auprès des habitants sur les alternatives à la voiture solo. Nos paysages sont les supports de communication.

La CCVIA est pionnière en terme de mobilités : dès 2012, elle lançait son service de location de VAE (vélos à assistance électrique), avec un succès jamais démenti. Depuis, l'offre s'est enrichie : véhicules électriques en auto-partage, navette Mobi futée, transport d'été vers l'étang du Boulet, aires de covoiturage, pôles d'échanges multimodaux, VAE en accès libre (VIA Vélo),... et bientôt de nouvelles pistes cyclables !

Pour accompagner ses actions, la communauté de communes a fait appel au cabinet Pollen de Rennes pour concevoir une campagne de promotion des mobilités alternatives. Pour frapper les esprits, il a été décidé de mettre en avant, de façon rétro, nos paysages, du bourg de Gahard, Melesse ou Montreuil jusqu'au canal. La campagne va durer deux ans et alterner les paysages.

Pour la première saison, le bourg de Montreuil a été retenu avec cette vue très "méridionale" de la mairie. Des cartes postales collector devraient être éditées.

### SOS Espaces Verts... De nouvelles journées éco-citoyennes !

Après notre première journée citoyenne de nettoyage du bourg à l'automne dernier, nous avons prévu d'en faire une nouvelle au printemps. Nous vous proposons, cette fois, de participer à l'entretien des espaces verts de la commune. Nous sommes au début de la saison d'été et du fait d'arrêts ou accidents du travail malvenus, nous ne pouvons plus que parer au plus pressé. Nous avons lancé un appel pour un renfort temporaire, aussi bien auprès du Centre départemental de gestion (l'agence "interim" des collectivités), activé les réseaux, relayé l'appel sur Facebook. Nous avons enfin trouvé des renforts temporaires ! Et bienvenue sur la commune à Paul Nicolas et Grégoire Ganon.

En les attendant, Christian, notre seul agent présent, se démène, se montre très actif et nous ne pouvons que le remercier pour son énergie sur le terrain. Mais cela ne suffit pas pour traiter toutes les tâches habituelles. Aussi, nous faisons de nouveau appel aux bonnes volontés pour une opération "jardinage". Il ne s'agit pas de faire à la place des agents mais en plus des agents. Ce qu'ils ne peuvent pas figoler, faute de temps. Nous avons imaginé deux samedis de mobilisation citoyenne les 29 mai et 19 juin.

Dix à vingt volontaires sur un samedi représentent de nombreuses journées d'agent compensées. Toutes les aides nous seront utiles, du petit coup de main d'une demi-heure à la journée complète. Que vous soyez jardinier confirmé, amateur ou totalement néophyte ! Seul ou en famille. Au delà des résultats partagés par tous, ces journées se veulent un moment privilégié et de partage de savoir-faire entre tous les habitants. Dans une ambiance conviviale, avec l'envie de "faire ensemble pour bien vivre ensemble".

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous proposons de vous faire connaître en remplissant le coupon suivant et en le remettant au secrétariat de mairie ou par internet à [mairie@montreuil-le-gast.fr](mailto:mairie@montreuil-le-gast.fr). Evidemment, ces journées de mobilisation ne se feront que dans le respect des dispositions sanitaires.

Nous savons pouvoir compter sur les Montreuillais.es !  
Ensemble préservons et embellissons notre cadre de vie !

Lionel HENRY, maire et  
Anne MARGOLIS, conseillère déléguée aux initiatives citoyennes

Nom / Prénom du (des) volontaire.s : .....

- Journée :  samedi 29 mai  samedi 19 juin  
- Journée complète :  10h - 18h  horaires disponibles, à préciser :

Activité possible :

- seul entretien des espaces publics du quartier ou lotissement
- entretien sur le site de l'école publique ; le plateau sportif ;
- plantations / fleurissement entrées de bourg ;
- site de la maison médicale
- secteur indifférent en fonction des besoins

- matériel personnel  matériel à fournir par la mairie :
- désherbage  coupe de branchages  tonte  plantations

### Tontes de pelouse et autres travaux de jardinage bruyants

En raison des nombreuses plaintes reçues en mairie au sujet des tontes ou bricolages entraînant des nuisances sonores, le conseil municipal a demandé au maire de prendre un arrêté municipal qui vient compléter l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000. A défaut de bon sens civique, il a fallu réglementer.

Désormais, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazons, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, outils de percussion,... sont interdits les dimanches et jours fériés sur le territoire de la commune.

(arrêté municipal transmis à la gendarmerie de Betton)

### ValcoBreizh : de gros changements à partir du 1er mai !

La collecte du tri sélectif se fera tous les 15 jours à compter du 1er mai 2021. Pour notre commune, ce sera le mardi, semaine impaire,

**Dates prévisionnelles de livraison pour les bacs jaunes : du 18 au 25 mai 2021.**

À l'intérieur, vous trouverez un sac cabas qui vous facilitera le geste de tri. Vous n'aurez pas besoin d'être chez vous au moment de la livraison du bac, il sera déposé devant votre logement.

Plus d'infos sur <https://www.valcobreizh.fr/question/quand-vais-je-recevoir-mon-bac-a-couvercle-jaune/35520>  
Montreuil-le-Gast

### Inscriptions à l'Ecole Arc-en-Ciel

Vous pouvez toujours inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre 2021. Cette inscription se fait à la mairie (livret de famille, carnet de santé et justificatif de domicile demandés).

Ensuite, vous pourrez prendre contact avec Madame Garçon, directrice de l'école, qui vous présentera le projet éducatif de l'établissement.

Contact : 02 99 66 69 09 ;  
ecole.h@ac-rennes.fr

### MBA - Mutuelle communale

La commune de Montreuil-le-Gast offre un accueil aux soins en partenariat avec MBA Mutuelle.

Fondée en 1947, MBA Mutuelle est une mutuelle de proximité du Grand Ouest avec un siège basé à Rennes. MBA Mutuelle propose des conditions avantageuses pour tous les âges en matière de complémentaire santé avec 3 formules et cible trois tranches d'âge :

- moins de 65 ans
- de 65 ans à 80 ans
- plus de 80 ans

Dans chaque formule, il y a des services proposés, notamment une aide aux licences de sport de 40 € pour les moins de 25 ans et un forfait sport sur ordonnance d'un montant de 100 € et une garantie assistance dans les 3 formules.

Contact : Anne-Marie Chevrier, Conseillère des Particuliers

62, bd Jean Mermoz,  
35207 Rennes Cedex 2  
Tel : 02 99 29 66 00

### Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons ayant 16 ans cette année doivent se présenter en mairie pour le recensement militaire, après le jour de leur anniversaire. Se munir de la carte d'identité et livret de famille.

### "Portail famille" : le changement, c'est maintenant !

**A partir de la rentrée de septembre, la municipalité mettra à disposition des usagers un portail famille accessible à partir du site internet [www.montreuil-le-gast.fr](http://www.montreuil-le-gast.fr)**

La société Arpège, spécialisée dans ce domaine, a été retenue avec le logiciel Concerto.

Il s'agira d'un espace numérique qui permettra de gérer 24h/24 et 7j/7, de façon personnalisée, sécurisée, confidentielle et en quelques clics :

- l'inscription de votre/vos enfant(s) aux activités concernant la restauration scolaire, la garderie, l'ALSH et l'espace jeunes.
- l'ajout ou la modification de la fiche famille ;
- la justification d'absence ;
- l'accès, le suivi et le paiement des factures en ligne.

Plusieurs phases d'analyse, de paramétrage et des réunions ont permis de créer une base qui sera active dans quelques semaines.

Chaque famille concernée recevra ses identifiants ainsi que le tuto d'explication mi-juin, pour compléter la fiche de chaque enfant. Attention ! les familles n'auront que quelques semaines pour renseigner les données demandées afin que le portail soit actif dès la rentrée prochaine.

Si vous êtes concerné par le portail famille et que vous ne recevez pas vos identifiants mi-juin, merci de vous manifester auprès de la mairie.

- Anita Oblin, adjointe Enfance / Jeunesse



### Sécurité routière : les premiers chiffres !

**Depuis ce début d'année et la mise en place du radar pédagogique, la commune entend responsabiliser les automobilistes sur la vitesse dans le bourg.**

Après avoir fonctionné un moment rue des Bégonias, le radar "sévit" désormais rue de Montgerval. Le déplacement a été l'occasion de récupérer des données précises sur la circulation devant la maison médicale. En février, le département a, de son côté, établi un comptage au niveau de l'entrée Route de Vignoc. Les premières données sont plutôt rassurantes et montrent le civisme des automobilistes. On ne retient souvent que la voiture à la vitesse excessive sans forcément noter que les neuf suivantes seront dans le respect des règles.

Le comptage de la Rue de Vignoc indique (sur les 9 jours pris en compte, en période de crise sanitaire) un débit moyen d'environ 800 véhicules/ jour. Et c'est environ 1200 devant la médiathèque. Pour la vitesse, on est sur une moyenne de 49 km/h à l'entrée route de Vignoc (55 km/h dans le sens sortant au niveau du panneau de sortie). Dans le bourg, on est sur une moyenne de 37 km/h. Ici, les déplacements en-dessous des 50 km/h représentent 95 % des déplacements. A noter sur les deux lieux de comptage, un écart entre les véhicules allant de l'est vers l'ouest et ceux allant d'ouest en est. Et l'interdiction des poids lourds en transit semble peu efficace : il a été demandé au département de renforcer la signalisation sur ce point.

La commune va lancer prochainement une étude globale sur les différents secteurs clé du bourg avec la volonté de réduire les vitesses et de sécuriser tous les déplacements. Cette étude devrait permettre d'étendre la zone 30 (km/h) pour l'instant limitée aux seuls équipements de sécurité (chicane, ralentisseurs), carrefour des routes de Montgerval / Melesse / Bellevue et rue centrale (Boulangerie - Médiathèque). La mise en place de zones 30 doit coïncider avec des aménagements permettant de descendre à cette vitesse. Les lieux d'installation du radar pédagogique sont donc bien (pour l'instant du moins) des zones à 50 km/h.

## Urbanisme : quelles règles et procédures suivre ?

**Rencontre avec Adeline Mauxion, agent communal en charge du suivi urbanisme. Plui, ADS, PC, Stecal : aucun de ces sigles énigmatiques ne lui résiste.**

### L'urbanisme, une compétence communautaire ?

Le choix a été fait en 2015 au sein de la Communauté de communes de mettre en place un service commun d'instruction : le service ADS (Autorisation des Droits des Sols). Cela fait suite au désengagement de l'Etat sur cette mission.

Le service ADS instruit les Permis de construire (PC), les Permis de démolir et d'aménager, les Certificats d'Urbanisme (CU type b) et les Déclarations Préalables (DP) lorsqu'il y a création de surface de plancher.

Les communes instruisent les CU (type a) et les DP (coupes et abattages d'arbres, travaux non soumis à PC et clôtures)

### Comment savoir où faire sa demande d'urbanisme ?

La commune est en charge de l'accueil et du renseignement du public et des pétitionnaires (demandeurs) mais aussi de la communication des formulaires et de l'aide à la constitution du dossier.

A noter qu'il n'est pas prévu de pré-instruction des dossiers ou de permanences des services Autorisation Droit du Sol pour renseigner le public. En effet, les services instructeurs accompagnent les communes mais ne reçoivent pas de public. Des échanges directs sont possibles entre le service ADS et les pétitionnaires une fois le dossier déposé.

### Tout passe donc par la mairie ?

En effet, toutes les demandes sont déposées ou transmises en mairie. Le jour du dépôt, on vérifie le nombre de dossiers déposés, on affecte un numéro d'enregistrement puis nous délivrons un récépissé au pétitionnaire et on renseigne le logiciel ADS.

Dans les 15 jours, on affiche en mairie l'avis de dépôt. Auparavant, on a transmis les dossiers aux services en charge de l'instruction (Etat ou CCVIA).

### Comment se déroule l'analyse du dossier ?

Le service ADS vérifie le caractère complet du dossier, prépare les courriers, détermine le délai légal d'instruction, indique à la commune les consultations à effectuer.

La commune fait signer et transmet les courriers préparés par le service ADS pour les pétitionnaires (pièces manquantes, majoration de délais). Dès leur réception, elle transmet au service ADS les pièces complémentaires et les avis reçus. Enfin, la commune renseigne le logiciel ADS (consultations effectuées, dates de notification des courriers transmis, ...)

Nous transmettons de notre côté au service ADS l'avis du maire (raccordement des réseaux, état de la desserte, défense incendie, risques, appréciations sur le

projet et son intégration dans son environnement, etc...)

### Mais qui décide au final ?

Avant la fin du délai d'instruction, le service ADS rédige le projet d'arrêté au regard de l'examen technique et des avis reçus, transmet la proposition à la commune.

La commune :

- fait signer (avant la fin du délai d'instruction) au maire la décision et la notifie au pétitionnaire.

- transmet une copie de la décision à la CCVIA

- réalise (dans les 8 jours) l'affichage en mairie et, dans les 15 jours, transmet la décision au contrôle de légalité.

Dans le mois, nous devons transmettre le volet fiscal à la DDTM (taxes).

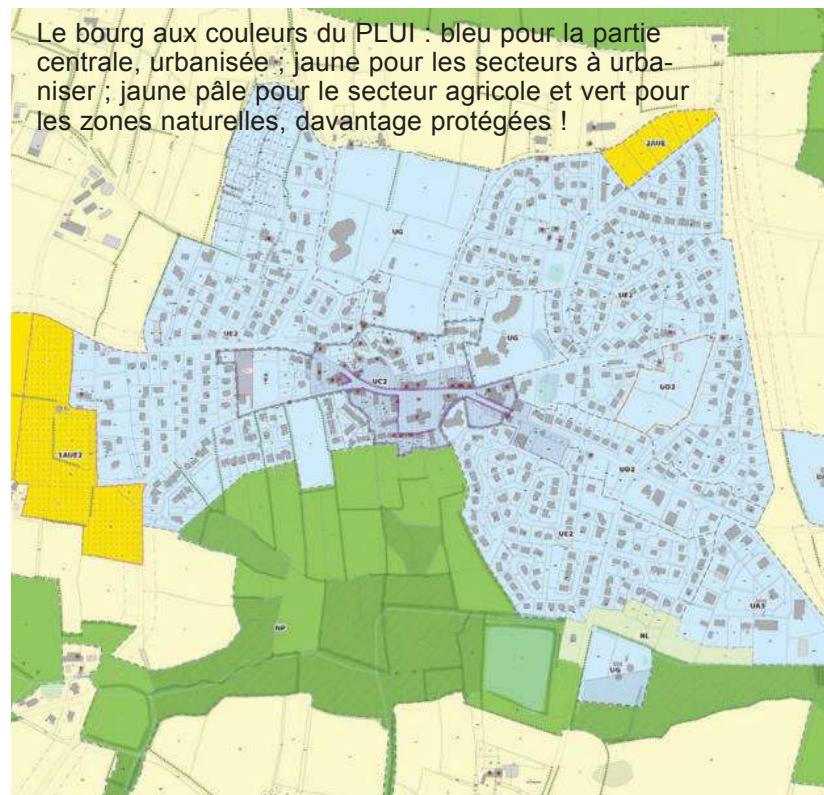
### Et après ?

La commune, dès réception, transmet un exemplaire de la Déclaration d'Ouverture de Chantier à la CCVIA et envoie les demandes de prorogation de décision à la CCVIA, tout en donnant notification au pétitionnaire de la décision.

### PC, DP, il y a plus de travail pour la CCVIA ou pour la commune ?

Pas si simple ! Les communes instruisent les CU (type a) et les DP : cela correspond à beaucoup de dossiers traités. Quand on pense au nombre de coupes et abattages d'arbres, de petits travaux non soumis à PC et de construction de clôtures, la liste s'allonge vite. A ce sujet, trop de Montreuillais oublient de faire des déclarations préalables et se mettent ainsi dans l'illégalité.

● Carole Piguel, adjointe à l'urbanisme



# Actualité municipale

## Une nouvelle jeunesse pour le fournil de Montreuil

La municipalité vient de déposer un dossier de subvention auprès de la Région dans le cadre de la valorisation du patrimoine public breton. Avant même la réponse, attendue fin juin, il est proposé aux Montreuillais.es de participer à ce chantier de remise en état.

Très peu de fours dans ce style sont encore existant, et beaucoup d'entre eux demeurent dans le domaine privé. Le fournil n'apparaît pas sur le cadastre de 1829, 1843 et 1879. On peut imaginer qu'il date sensiblement de la même période que la Poste, bâtiment en face construit en 1906-1907. Ce bâtiment a été bâti avec de la pierre provenant des carrières de St-Germain-sur-Ille. Mais nous n'avons pas d'autre information sur le fournil et son histoire. A part la mention d'une société Bedel installée rue Vascelot à Rennes...



La valorisation de ce petit patrimoine bâti, permettra d'en faire un lieu de sociabilité et de convivialité et envisager des actions intergénérationnelles autour du pain et de la cuisson traditionnelle au four à bois. Il est imaginé de mettre en place un marché de petits producteurs locaux, ainsi que différentes manifestations sur la cour attenante juste à l'arrière du fournil.

Autour du four :

La municipalité souhaite profiter de la rénovation pour mettre en place des ateliers culinaires et valoriser les différentes cuissons d'un four à bois. Dans le but d'accueillir les enfants des écoles montreuillaises, le centre de loisirs, l'espace jeunes, les associations ainsi que le club des aînés. Nous pouvons également imaginer des moments conviviaux avec la population montreuillaise : cuisson de pizzas maison, tartes, flammekueches, terrines, pâtés...

Dans la cour :

L'organisation de marché de producteurs locaux, ainsi que des manifestations seront prévues : conteurs, lectures collectives, musique traditionnelle et contemporaine... Il sera éventuellement possible d'allier des événements culturels à des échanges de savoir-faire culinaires sur le même site.

Certaines personnes ont manifesté le désir de participer bénévolement aux travaux de rénovation afin de pouvoir réutiliser le four. Un premier groupe de travail s'est mis en place pour élaborer les premières réflexions autour de ce projet municipal.

Différents groupes pourraient être formés :

- historique du fournil : date de création, recensement des boulangers successifs, recherche de photos de toutes les époques de son exploitation, etc...

- chantier de bénévoles : d'ores et déjà M. Guillery, professionnel spécialisé dans les fours à bois, se propose d'intervenir gratuitement. Un électricien à la retraite nous offre ses services. Le directeur du pôle enfance / jeunesse de la commune désire impliquer les adolescents sur ce projet.

Si les conditions sanitaires le permettent, la municipalité souhaite commencer les travaux courant juin 2021, avec les premières journées participatives : remise en état du four, enlever le carrelage mural et enduit de l'intérieur du bâtiment. L'inauguration est imaginée lors de la fête du patrimoine en septembre 2022.

● Anita Oblin, adjointe en charge du Patrimoine



### Merci à nos boulangers !

La boulangerie Bougouin a fermé ses portes le dimanche 11 avril dernier. Beaucoup d'émotion pour Joëlle, Patrick et les clients après 22 années de bons et loyaux services. Une page se tourne pour Joëlle et Patrick Bougouin, arrivés sur la commune en décembre 1998, après avoir tenu une première boulangerie à Basse-Indre en Loire-Atlantique. Avec le départ en retraite, le couple rejoint ses terres d'origine, à Avessac dans le secteur de Redon. Nous leur souhaitons de profiter pleinement de ce repos mérité : pêche et vélo pour Patrick, accordéon et marche pour Joëlle.

L'histoire de la boulangerie mérite d'être mieux connue (lire ci-contre). On sait qu'en juin 1915, la mairie essaie de faire revenir, en vain, son boulanger, Pierre Bohuon, né en 1876 à Talensac et soldat depuis 6 mois. En 1931, ce Pierre Bohuon marie sa fille Marie, née en 1905. On apprend que son épouse Angélique Cornu est décédée. En 1932, c'est le fils lui aussi nommé Pierre Bohuon, né 1907, qui se marie avec Berthe Repéssé, fille du charpentier local. Ce Pierre Bohuon est boulanger et succédera à son père, décédé en mars 1945. Ce deuxième Pierre Bohuon est décédé à Rennes en 1974. Mais la boulangerie avait déjà changé de mains. Ainsi, Arsène Trumier tient le commerce pendant 11 ans entre 1955 et 1966. Ensuite, Bernard Briand, né à Gévezé, et son épouse, prennent le relais de 1966 à 1988. De 1988 à 1995, la boulangerie est tenue par les époux Fougeray avant leur départ pour le Canada. Ensuite il y a M. Pirot pour 3 ans. Puis les époux Bougouin et ces 22 années. En mai prochain, après des travaux, Pierre Schlachter et Sylvie Ryckaert prendront la relève à la boulangerie centenaire.



L'intérieur du fournil

## A NOTER

### Une aide à destination des artisans / commerçants locaux !

Rappel : le Val d'Ille-Aubigné, en partenariat avec la Région Bretagne, contribue au maintien ainsi qu'au développement des Très Petites Entreprises (commerçants et artisans) par la mise en place du Pass Commerce et artisanat. La Communauté de communes et la Région Bretagne s'associent pour vous aider à financer vos dépenses ! Ce dispositif prend la forme d'une subvention correspondant à 30% des investissements éligibles plafonnés à 25 000 € HT, soit un maximum de 7 500 € d'aide.

Qui peut y prétendre : toute entreprise commerciale indépendante ou toute entreprise artisanale indépendante.

Pour quelles opérations ? Création, reprise, modernisation, ou extension d'activité, travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité et de mise aux normes), investissements en équipements mais aussi des prestations liées à la création de sites internet ou visant à améliorer la visibilité sur le web (e-boutique, ...).

• Pour les commerçants : rapprochez-vous de la CCI, 02 99 20 63 22 / 06 70 01 72 40 ; pcorbel@ille-et-vilaine.cci.fr

• Pour les artisans : contactez la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 02 99 65 32 36 achopin@cma-rennes.fr

Rendez-vous également sur le site de la Région Bretagne <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/pass-commerce-artisanat/>

### LiLiKiWi : produits d'hygiène pour les enfants

"Je suis habitante de Montreuil-le-Gast et avec une amie nous avons fondé une société de produits d'hygiène dédiés aux enfants dès trois ans : LiLiKiWi.

Notre premier produit, le gel lavant main vient de sortir. Nous nous efforçons de faire des produits de qualité favorisant l'autonomie, respectueux de l'environnement et surtout de la peau fragile des enfants : 100% des ingrédients sont d'origine naturelle et il y a seulement 8 ingrédients. La production est française (le laboratoire est situé à Quimper et la production se fera bientôt au sud de Rennes).

Nous avons créé une affiche sur le lavage de main à partir de la comptine partagée par la Directrice de l'école arc en ciel, Mme Garçon. Elle est téléchargeable sur la page produit de notre site [lilikiwi.fr](https://lilikiwi.fr) (réalisé aussi par deux papas Montreuillais : Frédéric Tristan et Yannick Da Veiga).

Le lien ici : <https://lilikiwi.fr/accueil/17-gel-lavant-mains-100-naturel.html> "

Contact : Sandrine Dubois,  
06 70 01 53 80



### Izadora Brière : créations elfiques

Izadora Brière, créatrice, vous propose ses bijoux artisanaux en cristaux et minéraux, conseils en lithothérapie (bien-être par les pierres). Elle offre la possibilité de créations à partir de vos pierres personnelles.

Contact : 06 52 66 63 88

Boutique internet avec achat sécurisé en ligne : [creationselfiques.com](https://creationselfiques.com)  
Page Facebook : [facebook.com/creationselfiques](https://facebook.com/creationselfiques)

### Une nouvelle activité au cabinet le P'tit nuage

Nouvelle activité à Montreuil-le-Gast Jeannine Loaec vous propose des conseils Feng shui, de géobiologie ainsi que des séances de bien être par apposition des mains. Le but est de soigner énergétiquement votre habitat, bureau, entreprise : aménagement, couleur, effet néfaste de présence d'eau souterraine, etc...

Pour prendre soin des habitants et améliorer l'état psychique, nerveux et donc physique de ces derniers. Des initiations au monde des énergies vous seront proposées.

Consultation à domicile ou en cabinet sur rendez-vous.

Jeannine vient renforcer l'équipe au cabinet le p'tit nuage au 1 rue centrale

Pour plus d'informations : <https://geobio-fengshui.monsite-orange.fr> ;  
06 99 23 10 59

### Porte ouverte au P'tit Nuage

Du feng shui, à la réflexologie en passant par le reiki et la lithothérapie... n' hésitez pas à franchir la porte.

Nous vous accueillons le 13,14,15 mai tout au long de la journée pour découvrir nos différentes activités.

### ● CABINET LE P'TIT NUAGE

1 rue centrale  
35520 Montreuil-le-Gast



# Actualité municipale

## Le Conseil municipal des Jeunes fait son 1er avril

Comment apporter de la joie, de la bonne humeur pour tout le monde autour d'un projet commun dans la commune de Montreuil-le-Gast, sans que les gens puissent se rassembler et en respectant les règles sanitaires en cours ? C'est le défi qu'a relevé la commission solidarité et humanitaire du conseil municipal des jeunes de la commune. Voilà déjà de nombreux mois que Gaspard, Anouk, Juliette, Emma et Raphaël réfléchissent à la mise en place d'un projet à destination de la population. Ils ont joué de beaucoup de malchances car à chaque projet souhaité, un nouveau protocole empêchait sa mise en place. Pas facile de créer du lien sans se voir... Finalement, après avoir été à la pêche aux idées, c'est autour du 1er avril que leur projet va voir le jour. Les habitants, petits et grands, ont pu découvrir plus d'une vingtaine de blagues dissimulées partout dans la commune.

Une seconde commission, "sécurité et environnement" réfléchit déjà depuis plusieurs mois sur des aménagements de circulation sur la commune. Le conseil municipal adulte étant également dans cette réflexion, certaines idées communes ont déjà vu le jour (dos d'âne, radar...) permettant de meilleures conditions de sécurité sur la commune.



## Conseil du 25 mars 2021

Le 25 mars 2021, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 19 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : MM Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Stéphanie Aminot, Éric Durand, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, M. Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez, Vicky Renault et Kevin Renouard

Absente excusée : Mme Laetitia Tabart

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : M. Kevin Renouard

### N° 01 : Approbation du PV du 11/02/2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 11 février 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 février 2021.

### N° 02 : CCVIA : Désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'afin de procéder aux transferts de charges en cas de transfert ou modification des compétences communautaires, l'EPCI institue une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (Clect) qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes.

Le code général des impôts définit que la Clect est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des 2/3 de ses membres, elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque commune dispose d'au moins un représentant. La Clect de la CCVIA est composée de 19 membres titulaires et 19 suppléants.

A ce titre il convient de désigner le titulaire et le suppléant afin de représenter la commune de Montreuil-le-Gast.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Henry comme membre titulaire de la Clect ; désigne Mme Oblin comme membre suppléant de la Clect.

### N° 03 : Vote des taux d'imposition 2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2021 en conservant le même niveau d'imposition qu'en 2020.

La nouveauté tient dans le fait que le conseil municipal n'a plus à voter le taux d'imposition de la taxe d'habitation (18.67% en 2020). La compensation du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, promise par l'Etat consiste à récupérer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Le taux de référence retenu de celle-ci est de 19.90%, à additionner à la part communale (19.24% en 2020) soit 39.14%.

Cela ne change rien pour le contribuable si ce n'est que sur son avis de taxe foncière, la colonne « département » disparaîtra.

Adopté, à l'unanimité, les taux d'imposition (inchangés) suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncière bâti : 39.14%
- Taxe foncière non bâti : 43,68%



# Comptes-rendus de conseil municipal

## N° 04 : Budget Principal 2021 : Subvention école privée

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que la délibération n°05.01 du 11 février 2021 a fait l'objet d'une demande de modification par les services préfectoraux. En effet, la commune, ayant une école publique doit appliquer le coût réel par élève calculé en lieu et place du coût moyen élève départemental.

M. le Maire rappelle qu'un contrat d'association entre l'Etat et l'école privée de Montreuil-le-Gast a été conclu à compter de septembre 1998 (contrat d'association n° 313-A).

Le 16 janvier 1999, la Commune représentée par son Maire, et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 1998 a signé avec l'AEPEC et M. le Directeur de l'Ecole Privée une convention pour la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires bénéficiant du contrat d'association. Depuis le 1er septembre 2016 le contrat d'association a été étendu aux classes maternelles.

- Coût moyen élève Elémentaire à l'école publique : 488 €

- Coût moyen élève Maternelle à l'école publique : 1 167 €

Effectifs d'élèves montreuillais sur la base élèves à la rentrée scolaire 2020/2021 :

- primaire : 34 (37 en 2019-2020)

- maternelle : 29 (26 en 2019-2020)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération n°05.11 du 11 février 2021 ; attribue la somme de 16 592 € (13 912 € en 2020) pour le contrat d'association qui sera versée selon les modalités fixées dans la convention ; attribue la somme de 33 843 € (31 980 € en 2020) pour les dépenses de fonctionnement des classes pour les maternelles somme qui sera versée dans les mêmes conditions que le contrat d'association.

## N° 05 : Budget Principal 2021 : Adhésions et participations

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente au Conseil la proposition faite concernant les adhésions et participations communales aux organismes suivants (tableau ci-contre).

organisme	votée 2020	proposition 2021
ACSE	386,4 €	386,4 €
ALEC		1539,15 €
ARIC (2021 : prise en charge CCVIA)	60 €	0 €
AMF35	811,39 €	814,26 €
AMFR		120 €
ADMR	1975 €	1975 €
COS	3452,93 €	3904,78 €
FGDON	150 €	165 €
GDS Bret.	40 €	40,61 €
Sté d'horticulture	40 €	40 €
OCAVI	25 €	25 €
Rosières de France	38 €	38 €
TOTAL	6978,72 €	9048,2 €

Adoptées, à l'unanimité, les propositions faites par la commission finances pour les adhésions et participations 2021.

## N° 06 : Espace Jeunes - Vote des tarifs

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin expose les dispositions tarifaires envisagées afin de favoriser et d'accompagner les sorties extérieures des membres de l'Espace Jeunes, poursuivant une politique de réduction des inégalités d'accès aux activités.

La proposition ci-dessous retrace les différentes options :

	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3
Sortie coût élevé (exemple : karting, laser game...)	18 €	15 €	12 €
Sortie coût moyennement élevé (exemple : escalade...)	15 €	12 €	10 €
Sortie coût moyen (exemple : accrobranche...)	10 €	8 €	5 €
Sortie faible coût (exemple : piscine,...)	5 €	5 €	4 €
Sortie très faible coût (exemple : musée, festival asoc...)	2,5 €	2,5 €	2,5 €

Adopté, à l'unanimité, la proposition de grille tarifaire pour les sorties de l'Espace Jeunes à compter de juillet 2021 ; adopte le montant de la cotisation annuelle à l'Espace Jeunes à 10€ à compter de juillet 2021.

## N° 07 : ALSH – Tarifs des mini-camps été 2021

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente au Conseil le contenu des mini camps de l'été 2021 organisés par l'ALSH et l'Espace Jeunes ainsi qu'une proposition de tarification.

Adoptées, à l'unanimité, les activités proposées par l'ALSH et l'Espace Jeunes pour l'été 2021 ainsi que les budgets prévisionnels ; valide les tarifs proposés.

## N° 08 : Budget Principal : Vote du Compte de gestion 2020

Rapporteur : M. Henry

M. le maire soumet au conseil le vote de gestion 2020 du budget principal émanant du Receveur (ensemble des opérations réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## N° 09 : Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2020

Rapporteur : M. Clolus

M. Henry quitte la séance.

Considérant le compte administratif 2020 dressé par M. Henry, Maire ;  
 Considérant que le compte administratif présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes ;  
 Considérant les opérations régulières ;  
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
 Vu le compte administratif présenté ;

Adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du Budget Principal.

# Comptes-rendus de conseil municipal

## N° 10 : Budget Principal : Affectation du résultat

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 405 133.18 euros, et en section d'investissement un excédent de 176 441.91 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en investissement "Excédents de fonctionnement capitalisés" pour la totalité soit 405 133.18 euros.
- reporter au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" l'excédent d'investissement d'un montant de 176 441.91 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisée ci-dessus;

## N° 11 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : M. Henry

Préalablement à la présentation du budget primitif et conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, M. le Maire communique aux membres du conseil les indemnités brutes perçues par lui-même, ses adjoints et les conseillers délégués.

M. le Maire présente le projet de Budget primitif 2021, équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 498 550.00 €
- Section d'investissement : 2 151 066.00 €
- Budget Primitif global : 3 649 616.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget Primitif 2021 en fonctionnement et en investissement.

## N° 12 : Budget Principal : Virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose au conseil que la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel d'un montant de 109 866.67 euros et propose un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement comme suit :

## N° 08 : Budget Principal : Vote du Compte de gestion 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2019				297 165,15 €	0,00 €	297 165,15 €
Opération de l'exercice	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	170 610,13 €	592 685,75 €	1 391 521,16 €	2 218 729,96 €
TOTAUX	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	170 610,13 €	889 850,90 €	1 391 521,16 €	2 515 895,11 €
Résultat de clôture	0,00 €	405 133,18 €		719 240,77 €		1 124 373,95 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	542 798,86 €		542 798,86 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 220 911,03 €	1 626 044,21 €	713 408,99 €	889 850,90 €	1 934 320,02 €	2 515 895,11 €
Résultats définitifs		405 133,18 €		176 441,91 €		581 575,09 €

- dépenses / fonctionnement : 109 866.67 euros (023 / virement à la section d'investissement)

- recettes / investissement : 109 866.67 euros (021 / virement de la section de fonctionnement)

Adopté, à l'unanimité, le virement de section à section.

## N° 13 : Budget Principal : Attribution d'une subvention d'équilibre au budget CCAS

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal la situation budgétaire du CCAS et propose de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 3 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention au budget CCAS 2021 pour un montant de 3 000 €.

## N° 14 : Budget Assainissement : Vote du compte de gestion 2020

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose au conseil le Compte de Gestion 2020 du budget annexe de l'Assainissement émanant du Receveur.

Vu le compte de gestion présenté ;

Adopté, à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

## N° 15 : Budget Assainissement : Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : M. Clolus

M. Henry quitte la séance.

Considérant le compte administratif 2020 dressé par M. Henry, Maire ;  
Considérant que le compte administratif

présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes ;  
Considérant les opérations régulières,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Vu le compte administratif présenté ;

Adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du Budget Assainissement.

## N° 16 : Budget Assainissement : Affectation des résultats 2020

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 25 832.90 euros, et en section d'investissement un excédent de 38 332.48 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 en fonctionnement "solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté" pour 25 832.90 euros.

- Reporter au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" l'excédent d'investissement d'un montant de 38 332.48 euros.

Adoptée, à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

## N° 17 : Budget Assainissement : Mise à jour du tableau des amortissements et des dotations aux amortissements

Rapporteur : M. Henry

Suite à des dépenses effectuées en 2020, il convient de mettre à jour les tableaux d'amortissement. Ces amortissements prendront effet à compter de l'année 2021.

<b>N° 11 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2021 (chiffres arrondis)</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
	2019 réalisé	2020 prévisionnel	2020 réalisé	2021 prévisionnel
TOTAL	1 273 303 €	1 475 712 €	1 220 911 €	1 498 550 €
Charges générales	365 031 €	361 709 €	273 331 €	373 500 €
Charges de personnel	749 163 €	781 900 €	765 255 €	812 000 €
Gestion courante	122 282 €	153 732 €	138 778 €	149 350 €
Charges financières	12 956 €	20 000 €	11 688 €	20 000 €
Virement à l'Investis.		156 038 €	109 867 €	

<b>Recettes de fonctionnement</b>				
	2019 réalisé	2020 prévisionnel	2020 réalisé	2021 prévisionnel
TOTAL	1 629 235 €	1 475 712 €	1 626 044 €	1 498 550 €
Atténuation de charges	94 055 €	35 000 €	35 685 €	35 000 €
Produit des services	237 703 €	219 200 €	197 217 €	213 650 €
Impôts et taxes	818 917 €	814 012 €	890 670 €	810 500 €
Dotations Etat	476 304 €	407 000 €	496 173 €	430 000 €
Produits de gestion	2 256 €	500 €	285 €	400 €

- Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion :  
Durée de l'amortissement : 5 ans  
Total restant à amortir : 28 444,86 euros  
Montant de l'annuité : 7 062,61 euros

- Tableau des dépenses mis à jour : à retrouver sur le site internet de la commune.

Ces amortissements prendront effet à compter de l'année 2021, les tableaux d'amortissement sont joints à la présente délibération (à retrouver sur le site internet de la commune).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les amortissements ci-dessus.

#### **N° 18 : Budget Assainissement : Durée des amortissements**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les services publics industriels et commerciaux (budgets gérés en M4), dans toutes les collectivités et les groupements, quelle que soit leur taille.

Pour rappel, les immobilisations sont des éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de la collectivité.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28..) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811).

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, sauf exceptions.

Il convient donc de fixer à compter du 1er janvier 2021 les durées d'amortissement suivantes :

- Autres installations, matériel et outillages techniques (Compte 2158) : durée de l'amortissement 50 ans
  - Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion (Compte 203) : durée de l'amortissement 5 ans
  - Autres immobilisations corporelles (Compte 218) : durée de l'amortissement 3 ans
- La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire, les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Adopté, à l'unanimité, le mode de calcul des amortissements ci-dessus ;

#### **N° 19 : Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2021**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2021 pour l'Assainissement :

- Budget de fonctionnement : 203 269.62 €

<b>N° 11 : Budget Principal :</b>	
<b>Quels investissements pour 2021 ?</b>	
<b>Voirie / aménagements :</b>	
- aménagement du bourg / travaux :	350 000 €
- aménagement du bourg / études :	80 000 €
- effacement de réseaux :	75 000 €
<b>Equipements / entretien :</b>	
- restaurant scolaire :	765 000 €
- curage / travaux étang :	70 000 €
- aménagements salle polyvalente :	20 000 €
- mise en place portail famille :	20 000 €
- parcours étang :	20 000 €
- budget participatif :	15 000 €
- travaux fournil :	15 000 €
- toiture ancienne Poste :	10 000 €
- décorations de Noël :	10 000 €
- réparations église :	10 000 €
- refonte site internet commune :	5 000 €
- équipement médiathèque :	5 000 €
<b>Réserve foncière : 150 000 €</b>	

- Budget d'investissement : 112 916.31 €
- Budget Primitif global : 316 185.93 €

Adopté, à l'unanimité, le budget Primitif Assainissement 2021 en fonctionnement et en investissement.

#### **N° 20 : Budget Assainissement : Remboursement des frais de personnel du budget assainissement vers le budget principal**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'un agent technique communal assure le suivi et l'entretien de la station d'épuration, et propose que le budget assainissement rembourse au budget principal cette activité à hauteur de 35 000 € pour l'année 2021.

Ce remboursement se traduit par une inscription aux articles 6211 en Dépenses sur le BP Assainissement et à l'article 6419 en Recettes sur le BP Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ces virements.

#### **N° 21 : Maison Médicale : Vote du compte de gestion 2020**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet au conseil le Compte de gestion 2020 du Budget Maison médicale (Budget annexe) émanant du Receveur.

Vu le compte de gestion présenté ;

# Comptes-rendus de conseil municipal

Adopté, à l'unanimité, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appellant ni observation ni réserve de sa part.

## N° 22 : Maison Médicale : Vote du compte administratif 2020

Rapporteur : M. Clolus  
M. Henry quitte la séance.

Considérant le compte administratif 2020 dressé par M. Henry, Maire ;  
Considérant que le compte administratif présenté n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes ;  
Considérant les opérations régulières,  
Vu le compte administratif présenté ;

Adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du Budget Maison Médicale.

## N° 23 : Maison Médicale : Affectation des résultats 2020

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 12 681,16 euros, et en section d'investissement un déficit de 458 200,86 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Reporter le déficit de fonctionnement au compte 002 en fonctionnement "solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté" pour 12 681,16 euros.
- Reporter au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" le déficit d'investissement d'un montant de 458 200,86 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisé ci-dessus.

## N° 24 : Maison Médicale : Vote du budget primitif 2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente au conseil le projet de Budget Primitif 2021, équilibré en dépenses et en recettes :

- Budget de fonctionnement : 60 500 €
- Budget d'investissement : 310 913,70 €
- Budget Primitif global : 371 413,70 €

Adopté, à l'unanimité, le budget Primitif Maison Médicale 2021 en fonctionnement et en investissement.

## N° 25 : Budget Maison Médicale : Virement de la section fonctionnement vers la section d'investissement

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose au conseil que la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel d'un montant de 14 218,84 euros et propose un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement comme suit :

- dépenses / fonctionnement : 14 218,84 euros (compte 023 / virement à la section d'investissement)
- recettes / investissement : 14 218,84 euros (compte 021 / virement de la section de fonctionnement)

Adopté, à l'unanimité, ce virement de section à section.

## N° 26 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de construction d'un restaurant scolaire

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le projet de construction d'un restaurant scolaire peut prétendre au financement au titre de la DETR 2021 selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Maîtrise d'œuvre	125 120 €	État DETR	280 000 €
Études géotechniques	5 000 €	Région (Plan de relance)	375 000 €
Bureau de contrôle / SPS	7 200 €	Autofinancement	842 320 €
Travaux	1 360 000 €		
Total Dépenses	1 497 320 €	Total Recettes	1 497 320 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération ;
- arrête le plan de financement hors taxes présenté ci-dessus ;
- sollicite la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;

## N° 27 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de construction d'un centre technique

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le projet de construction d'un centre technique peut

prétendre au financement au titre de la DETR 2021 selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Maîtrise d'œuvre	28 000 €	État DETR	120 000 €
Études, bureau de contrôle	11 000 €	Autofinancement	269 000 €
Travaux	350 000 €		
Total Dépenses	389 000 €	Total Recettes	389 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'opération ;
- arrête le plan de financement hors taxes présenté ci-dessus ;
- sollicite la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

## N° 28 : Dons de documents pour la médiathèque

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que M. Pierre Léger, habitant de Melesse a décidé de faire don à la médiathèque de la commune de 300 ouvrages au nom de Mme Pascale Briquet qui avant son décès, en avait exprimé le souhait. Afin de normaliser administrativement cette générosité, il convient d'établir une convention de don de documents. Sensible à ce geste, le conseil municipal tient à remercier M. Pierre Léger et rend un hommage appuyé à Mme Pascale Briquet, donatrice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de don de documents

## N° 29 : Vœu pour un référendum portant sur la Bretagne à 5 départements

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire propose le vœu suivant, proposé par l'association citoyenne "A la Bretonne" :  
En 2018, 105.000 signatures, soit 10% du corps électoral de la Loire-Atlantique, ont été recueillies en faveur de l'organisation d'une consultation au sujet de la réunification de la Bretagne.

Cette mobilisation citoyenne d'une ampleur inédite en France ne peut être ignorée. Elle traduit en effet l'aspiration de nos concitoyennes et de nos concitoyens à être davantage consultés, dans un contexte d'indispensable revitalisation de notre démocratie. Cette aspiration exprimée en Loire-Atlan-

tique doit donc recevoir une traduction concrète en termes démocratiques. Un référendum permettrait aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer pour ou contre le rattachement du Département de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne. Par ce vœu, les élus de notre Commune réaffirment plus largement leur engagement pour que l'aspiration démocratique des citoyens soit entendue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au gouvernement d'engager le processus qui permettra de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.

#### Questions Diverses :

- M. le Maire, pour faire suite à la dernière délibération, rappelle la sollicitation de l'association Breizh 5/5 qui propose d'installer aux entrées de bourg des panneaux Breizh 5/5. Cet accord avait été donné par la précédente municipalité. Le conseil, en séance, réitère son accord.

- Mme Oblin fait un point d'étape sur le portail famille en cours de mise en place dans les services. L'étape du moment est la formation et la mise en place de la base famille.

- Mme Oblin présente le projet de réhabilitation du fournil pour lequel la commune peut prétendre à une aide régionale dans la mesure où le projet s'inscrirait dans le cadre d'un projet participatif (engagement d'un minimum de 70% de bénévolat). Afin de finaliser le dossier, qui doit être rendu pour le 12 avril, la commission patrimoine se réunira le 1er avril à 18h30.

- Mme Oblin informe le conseil que dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCVIA, la médiathèque de Montreuil sera fermée au public durant 15 jours au mois de septembre.

- M. le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 avril à 19 h.

Séance levée à 23h40

### Conseil du 22 avril 2021

Le 22 avril 2021, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 15 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : MM Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine,

Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon (arrivé au point 9, 18h50), Stéphanie Aminot, Éric Durand, Catherine Lucas, M. Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez, Vicky Renault et Kevin Renouard

Absente : Mme Laëtitia Tabart

Pouvoirs : Mme Delphine Beauoin à Catherine Lucas

Secrétaire de séance : Kevin Renouard

#### N° 01 : Approbation du PV du 25/03/2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 25 mars 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.

#### N° 02.03-22/04/2021 : CCVIA : Pacte de Gouvernance

Rapporteur : M. Henry

Par délibération du 8 septembre 2020, la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a fait le choix de se doter d'un pacte de gouvernance (document en PJ).

Le projet a fait l'objet de points d'étape en conférence des Maires en date du 02 décembre 2020 pour valider les principes et le projet et en bureau communautaire le 15 janvier 2021.

Le projet de pacte de gouvernance est composé :

- d'un rappel des caractéristiques du territoire

- un rappel des principales informations relatives à la gouvernance

- une introduction présentant les principes et valeurs du pacte

- une synthèse des modalités mises en œuvre.

La présente étape de la procédure consiste à donner un avis sur le document de projet du pacte de gouvernance arrêté en conseil communautaire 23/02/2021,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance, émet la remarque suivante : en page 6 du projet, il est établi que les séances du conseil communautaire auront lieu dans les salles mise à disposition par les communes. Or, dans le cadre de l'extension du pôle communautaire, il est prévu la construction d'une salle dédiée à cet effet.

#### N° 03 : CCVIA : Prise de la compétence mobilité

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire rappelle que la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite "LOM", invite les communes et leurs EPCI à statuer sur un transfert de compétence mobilité et devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale avant le 31 mars 2021.

En effet, si les communautés de communes pouvaient, avant l'entrée en vigueur de la LOM, exercer tout ou partie de la compétence d'organisation de la mobilité au titre de leurs compétences facultatives, la loi les invite à statuer définitivement avant cette date butoir pour un exercice effectif au 1er juillet 2021.

M. le Maire rappelle que les communautés de communes qui ne se seraient pas dotées de la compétence Mobilité avant la date butoir n'auront l'opportunité de la récupérer qu'en cas de fusion avec d'autres communautés de communes ou de création ou adhésion à un syndicat mixte ayant le statut d'AOM.

Une Autorité Organisatrice de la Mobilité, telle que décrite à l'article L. 1231-1-1.-I du Code Général des Transports créée par la loi d'orientation des mobilités (art.8 (V)), est compétente pour :

-Organiser des services réguliers de transport public de personnes ;

-Organiser des services à la demande de transport public de personnes ;

- Organiser des services de transport scolaire ;

-Organiser des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;

-Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;

-Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné organise actuellement des services de mobilité sur le territoire et met en place des actions de promotion de la mobilité durable. La compétence facultative "Transport" comprend actuellement :

# Comptes-rendus de conseil municipal

- l'étude et la réalisation d'un schéma des déplacements et d'un schéma directeur des itinéraires doux
- l'offre de transports collectifs dans le cadre d'une délégation de compétence d'AOT de rang 2
- la création et entretien des aménagements d'intérêt communautaire (pistes cyclables, aires de covoiturage, haltes ferroviaires, pôles multimodaux)
- la promotion et accompagnement des actions de mobilité durable
- un service public de location de vélos à assistance électrique et d'autopartage.

Le 9 mars 2021, le Conseil communautaire a délibéré à l'unanimité pour une prise de compétence Mobilité à l'échelle de la Communauté de communes.

La Région reste compétente pour les services d'intérêt régional : lignes interurbaines BreizhGo, transport scolaire et TER.

Adopté par le conseil municipal, à l'unanimité, la prise de compétences Mobilités par la Communauté de Communes.

## N° 04 : RIFSEEP : Mise à jour du tableau

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'après 2 ans de mise en œuvre, le Rifseep (Régime Indemnitare Forfaitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) mérite un ajustement en raison des évolutions RH non prévues initialement et d'une adaptation à la situation actuelle. Parallèlement, un audit RH est cours par le Centre de Gestion 35. Cette nouvelle nomenclature du régime indemnitaire permettra de s'adapter aux propositions faites qui pourraient être retenues

Adopté, à l'unanimité, le nouveau régime indemnitaire dénommé Rifseep.

## N° 05 : Réhabilitation du fournil : demande de subvention à la Région

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin expose que dans le cadre de son programme de Rénovation et réhabilitation du Patrimoine, la Région Bretagne subventionne les projets répondant à ses critères d'attribution. Pour accompagner le dépôt du dossier de subvention, il convient de valider le projet ainsi que son financement selon le tableau ci-dessous.

Tableau de financement :  
Réhabilitation du fournil

Dépenses		Recettes	
Maçonnerie	31 061,27 €	Région Bretagne	14 071,88 €
Menuiserie	12 462,62 €	Autofinancement	42 215,64 €
Cour extérieure	4 330,85 €		
Electricité	5 567,18 €		
Four	610,60 €		
Valorisation Bénévoles	2 255,00 €		
<b>T O T A L Dépenses</b>	<b>56 287,52 €</b>	<b>T O T A L Recettes</b>	<b>56 287,52 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération de réhabilitation du fournil ; arrête le plan de financement présenté ci-dessus, sollicite la subvention auprès de la Région Bretagne au titre de son programme "Rénovation et réhabilitation du Patrimoine".

## N° 06 : Tarifs cantine : Modification du tableau

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'1€, pour les cantines des écoles élémentaires, ainsi que des écoles maternelles depuis le 1er janvier 2020.

À compter du 1er janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3 € par repas servi et facturé à 1€ ou moins aux familles.

Dans le cadre de cette mise en place tarifaire, il convient de valider le nouveau tableau tarifaire pour les enfants montreuillais fréquentant le restaurant scolaire

### RESTAURANT SCOLAIRE

Enfants Montreuillais

Quotient familial	2021
0 à 199 €	1,00 €
200 € à 499 €	1,00 €
500 € à 799 €	3,63 €
800 € à 1 099 €	3,97 €
1 100 € à 1 399 €	4,17 €
1 400 € et plus	4,60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau modifié des tarifs du restaurant scolaire ; dit que cette tarification sera valable tant que l'Etat maintiendra son aide.

## Questions diverses

- **Tirage au sort des jurés d'assise** : Monsieur le maire procède au tirage au sort des jurés d'assise inscrits sur la liste électorale. Le tribunal prendra contact avec les personnes concernées dans un second temps.

- **Tontes des dimanches et jours fériés** : M. le maire interroge le conseil sur la pertinence de prendre un arrêté municipal concernant les bruits de tonte ou de travaux extérieurs bruyants les dimanches et jours fériés en raison de plaintes de plus en plus fréquentes à ce sujet. Après débat, il est convenu que le maire prendra prochainement un arrêté en ce sens (cf p3).

- **Antenne Orange** : M. le maire détaille les échanges avec la société Syscom chargée par Orange d'installer une nouvelle antenne sur Montreuil-le-Gast. Ce projet repose sur la très forte demande des clients montreuillais d'avoir accès à un réseau de qualité. Après avoir refusé un premier projet à la Croix Thomas, extrêmement proche d'un hameau de plusieurs habitations et sur une zone humide, le maire avait orienté la société Syscom vers des parcelles plus au sud de la commune. Devant le refus des exploitants de ces parcelles et pour éviter une installation de facto par Orange, le maire informe le conseil avoir orienté l'opérateur vers M. Simon, propriétaire d'une parcelle aux Champs. Le site pressenti couvre au mieux la commune avec un impact moindre du fait d'habitations relativement éloignées. M. le maire indique que c'est une antenne 4G qui serait installée.

- Mme Margolis fait un point sur le **budget participatif**. Suite à l'appel à projet, une proposition de réaménagement du skatepark a été faite par trois habitants, avec un éventuel déplacement. Un projet de labyrinthe végétal n'a pas été retenu en raison de ses contraintes d'entretien. Enfin, un projet de végétalisation de l'école publique a été écarté dans la mesure où cet aménagement ne profiterait pas à l'ensemble de la population.

- M. le maire fait mention du **pot de départ des boulangers** de Montreuil. Pandémie oblige, ce sera en comité restreint, dans le respect des règles sanitaires. Il semblait important que leur longue présence dans la commune soit célébrée comme il se doit.

- Mme Lucas demande des informations relatives aux **ventes des lots à la Haute Gorge**. Mme Piquel lui répond que la commercialisation est en cours et qu'il reste des lots à prendre. Pour le moment, une dizaine de maisons sont sorties de terre.

- M. le Maire fait un point sur les premiers chiffres du radar pédagogique (cf p 4)

Séance levée à 21h40



### Cycle tennis à l'Ecole Notre-Dame

Depuis le mois de mars, tous les élèves de l'école participent à un cycle tennis organisé en partenariat avec le club de tennis de Montreuil le Gast. Les enfants sont ravis de pouvoir reprendre une activité sportive en extérieur et de découvrir de nouvelles choses ! De la Toute Petite Section au CM2, chacun y trouve son compte selon ses capacités !



### Semaine des mathématiques à l'Ecole Notre-Dame

Les CE1/CE2 ont vécu une semaine particulière pour vivre les mathématiques autrement. Au programme de cette semaine : concours de problèmes par groupes, jeux mathématiques, ateliers mathématiques, des bingos pour le calcul mental, de la poésie en lien avec les mathématiques, des chansons pour mémoriser les tables, des arts visuels pour travailler la géométrie, des défis proposés par les élèves et par l'enseignante, des messages secrets à découvrir, des jeux de société pour mémoriser les tables,



des coloriages magiques, des labyrinthes.... et bien sûr un diplôme en fin de semaine pour cette participation active et enthousiaste à toutes les activités. Lors des ateliers arts visuels, les enfants ont réalisé de magnifiques maquettes dont la consigne était "solides et géométrie en fête !!!". En résumé, une belle semaine bien appréciée par des petits chercheurs en herbe !!!

### Journée à l'anglaise pour toutes les classes

Vendredi 19 mars, les enfants de l'école Notre Dame sont venus en uniforme pour vivre une journée anglaise. Ils ont pris le petit déjeuner en classe : au menu : cheddar, bacon, muffin, jus d'orange, shortbread, thé... puis ils ont participé à différents ateliers selon les classes : réalisation de cravates, de drapeaux, de trèfles verts (coloriage, graphismes), informations culturelles sur la saint Patrick et le petit déjeuner anglais (avec découverte de mots anglais), jeux de memory sur les émotions, théâtre en anglais sur cat and mouse. Une très belle journée qui s'est terminée par un chant sur la cour avec tous les élèves... Hello, hello ... what's your name...

### Chut, je médite

Dès la petite section, les élèves participent quotidiennement à des temps de relaxation afin de développer le bien-être de chacun, la relation aux autres, la concentration, l'attention et le regard positif sur la vie. Au programme : de la méditation guidée ou non, dans différentes positions, du yoga, du taï chi chuan, de la sophrologie, de la brain gym, des exercices de respiration, des massages et auto-massages, des dessins de licorne ou de grenouille pour les émotions... Tout cela afin de s'apaiser et de se sentir bien, d'entrer sereinement dans les apprentissages... et ça fonctionne...



### Contact :

Marion Sanchez,  
Chef d'établissement  
Ecole Notre-Dame  
02 99 66 94 18

[eco35.otre-dame.montreuil-le-gast@enseignement-catholique.bzh](mailto:eco35.otre-dame.montreuil-le-gast@enseignement-catholique.bzh)

## Elections départementales / régionales

Dates à noter : dimanche 20 juin (premier tour) et 27 juin (deuxième tour). Attention : les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

## Objets trouvés

Pensez à venir en mairie récupérer vos objets perdus : bijoux, clés, vêtements, lunettes,....

## Nuisances nocturnes

Les activités ne sont pas autorisées sur le plateau sportif après la tombée de la nuit (délibération du 11 juin 2020). Il est demandé à la gendarmerie d'y patrouiller et faire cesser les débordements.

## Chardons

Les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder chaque année, du 1er mai au 31 octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.

## Oisillons en détresse

La meilleure des solutions quand on trouve un oisillon, c'est de le remettre au nid ou dans une caisse en hauteur si le nid n'est pas accessible. Ses parents viendront le nourrir. Seulement s'il est orphelin, mettez l'oiseau dans un carton et appelez sans tarder le numéro d'appel SOS Oiseaux blessés au 06 52 88 20 32 (bénévoles d'Oiseaux en détresse / LPO).

# Associations

## Du nouveau au Comité des Fêtes

**Malgré la période difficile que nous traversons, le Comité des Fêtes s'est réuni pour tenir son Assemblée Générale.**

Nous sommes donc heureux de vous présenter l'ensemble des bénévoles ainsi que le nouveau bureau qui a été élu à l'unanimité.

La volonté d'organiser des manifestations conviviales et festives est restée intacte au sein de notre belle équipe. C'est pourquoi, si les conditions sanitaires le permettent et sous réserve des Directives de l'État, nous espérons vous retrouver rapidement pour de nombreux événements, à commencer par la Fête de la Rosière programmée comme tous les ans le 1er week-end de septembre à savoir les 4 et 5 Septembre 2021.

Nous comptons sur votre présence et nous ferons tout pour que cette fête et toutes les autres manifestations soient à l'image de notre commune, pleine de vie, de couleur et de convivialité !!!

### Contact :

Izabelle le Gall :  
cdfmlg35520@gmail.com

## La fête de la Rosière se prépare

**La municipalité est très attachée à la fête de la Rosière. Elle se déroulera donc les samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021.**

Notre future Rosière Océane Truet, que nous avons rencontré, est toujours aussi motivée et attend avec beaucoup d'impatience d'être couronnée 91<sup>ème</sup> Rosière de Montreuil le Gast.

La partie festive de l'événement sera, comme d'habitude assurée, par le Comité des fêtes. La course de la Rosière, organisée par l'association Galoupaden, devrait emprunter un nouveau parcours.

Les contacts ont été repris avec toutes les sociétés partenaires qui nous accompagnent habituellement : "Nos Nuits étoilées" pour le feu d'artifice, les maîtres chien pour la sécurisation, Teknikson pour la sonorisation du bourg et de la place de l'église ainsi que la société 3NEO pour l'animation du dimanche après midi. Toutes sont impatientes de retravailler.

Les accès du complexe salle polyvalente / salle des sports, comme les années précédentes, seront fermés à différents endroits pendant le week-end. L'accès au centre bourg ne sera pas autorisé aux véhicules motorisés à partir du dimanche matin et jusqu'à la fin de l'après midi. Il s'agit de sécuriser le bourg pour la population montreuillaise. Toutes ces mesures sont obligatoires car nous sommes toujours dans une configuration Vigipirate.

Nous sommes optimistes quand à la tenue de la fête : l'augmentation du nombre de vaccination et le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières doivent nous permettre enfin !

● Jean-Luc Dugué, Adjoint aux associations / sport / événements



En haut de Gauche à droite : Jeannine Loaëc, Pierre Oblin, Loïc Maloizel, Janick Clolus, Michèle Ledieu, Patrick David.

En bas : Alain Amaury (secrétaire-Adjoint), Chantal Dugué, Izabelle Le Gall (Présidente), Valérie Maloizel (Trésorière), Jean-Paul Lebastard (Vice-Président), Marie-Claude David. Absents sur la photo : Françoise Amaury (Trésorière-Adjointe), Lucie Fontaine (Secrétaire), Michel Ledieu, Marie-Jeanne Demais, Germaine Lhotellier, Gwenola Saëz, Emilie Kermarrec, Jean Deulceux, Manon Delaune, Aline Gamas.



## Fête de la musique : l'édition 2021 aura bien lieu !

Après concertation avec la mairie et consultation du Comité des Fêtes et du FEP, les deux associations organisatrices avec Croq' la Zic, il a été décidé de maintenir la fête de la musique 2021.

La fête de la musique aura donc lieu le samedi 19 juin à partir de 19h, sous réserve de la levée du couvre-feu, dans l'enceinte de la médiathèque en respectant un protocole sanitaire : public masqué et assis, pas de restauration ni buvette et jauge à l'entrée avec inscription des coordonnées des spectateurs. Si le temps ne permet pas cette fête en extérieur, elle aura lieu à la salle polyvalente dans les mêmes conditions ou en direct sur Facebook. Plus d'informations seront données sur le site et Facebook de Croq'la Zic ainsi que celui de la mairie en fonction des décisions gouvernementales qui seront annoncées d'ici là.

## Croq' la Zic : les cours assurés en visio

Les salles n'étant pas accessibles au public et afin de garder contact avec les adhérents, la plupart des animateurs de Croq' la Zic donnent leurs cours en visio ou sur une plateforme en ligne pour les élèves d'éveil musical et multi-musique notamment. Mais rien ne vaut la présence physique. L'association attend avec impatience les décisions gouvernementales qui permettront la reprise en présentiel. L'assemblée générale pourra se tenir également en présentiel. Elle aura lieu le 25 juin à 20 h à la salle polyvalente. Elle est ouverte à tous. Ce sera l'occasion de faire le point sur le bilan moral et financier et rencontrer les membres de l'association.

**Contact :**  
Pierre Oblin ; [croq.lazic@gmail.com](mailto:croq.lazic@gmail.com) ;  
07 68 78 88 23 ; [www.croqlazic.com](http://www.croqlazic.com)



## Ateliers de Base de cuisine du FEP : une reprise en douceur

Difficile d'organiser des ateliers en cette période mouvementée puisqu'un seul atelier pour les adultes a pu avoir lieu jusqu'à présent mais dès que l'opportunité s'est présentée, Stéphanie et JF ont animé 2 ateliers pour 11 enfants de 9 à 11 ans. Quel plaisir de se retrouver autour des fourneaux pour concocter des cordons bleus maison et une crème brûlée au carambar® que les enfants ont rapporté chez eux afin de faire déguster leurs préparations à leur famille. Si les conditions sanitaires le permettent, un atelier sera proposé en juin aux enfants de 6-8 ans et un autre pour les 9-11 ans déjà inscrits.

**Contact :**  
Stéphanie Aminot (06 67 09 36 92)  
ou JF Jousseume (07 69 23 66 49) ;  
[abc35mlg@gmail.com](mailto:abc35mlg@gmail.com)

## Reprise de quelques activités en extérieur pour le FEP !

**Privés d'infrastructures, les sports en salle du FEP rebondissent...à l'extérieur et sans contact.**

En effet, les sections que sont la Danse Modern Jazz, la Baby-Gym, la Zumba enfants et le Judo s'organisent pour la reprise des cours même si les jeux de contact restent interdits.

Chaque professeur adapte l'activité et privatise sa zone avec des barrières mises à disposition par la mairie et respecte le couvre-feu de 19 heures. Par ailleurs, la Gym Abdo fessier et la Gym Pilate a repris ses cours en visio aux jours et heures habituelles des cours et la Zumba adultes a pu reprendre à Gévezé sur l'heure du midi.

«Renouer les liens avec nos adhérents et reprendre une activité physique sont deux bonnes raisons de relancer les activités pour tous»

L'assemblée générale du FEP aura lieu le vendredi 2 juillet à 20 h à la salle polyvalente.

**Contact :**  
Elisabeth Flocon, présidente du FEP :  
02 99 66 00 54



## Tennis Club

Après les vacances d'hiver, les projets ont repris au club. La motivation aussi était là : des séances de rattrapage, un cycle de tennis scolaire à l'école Notre-Dame, et un projet de tournoi pyramide à partir des vacances de printemps. Les bénévoles du tennis ont fait un gros travail de nettoyage du terrain sur deux après-midi de beau temps. Le nouveau reconfinement a stoppé net l'élan du tennis scolaire qui reprendra dès que cela sera possible.

Pour l'heure, Benoît a organisé en fonction de ses disponibilités des stages de matchs accompagnés pendant nos nouvelles vacances scolaires, pour tous les groupes de niveaux.

**Contact :**  
Antoine Isidor ; 06 86 82 60 63 ; [tennismontreuillegast@laposte.net](mailto:tennismontreuillegast@laposte.net)



# Vie municipale...

## Evènement à la ferme du Coucou : deux jours de concerts les 2 et 3 juillet

Pour l'édition 2021 (déjà la 5e !), la ferme du Coucou va plus fort encore : deux soirées de concerts.

L'entrée reste libre avec une participation en fonction des possibilités de chacun. Mais cette année encore, Covid oblige, l'accès aux concerts ne se fait que sur inscription : earl.lecoucou@gmail.com.

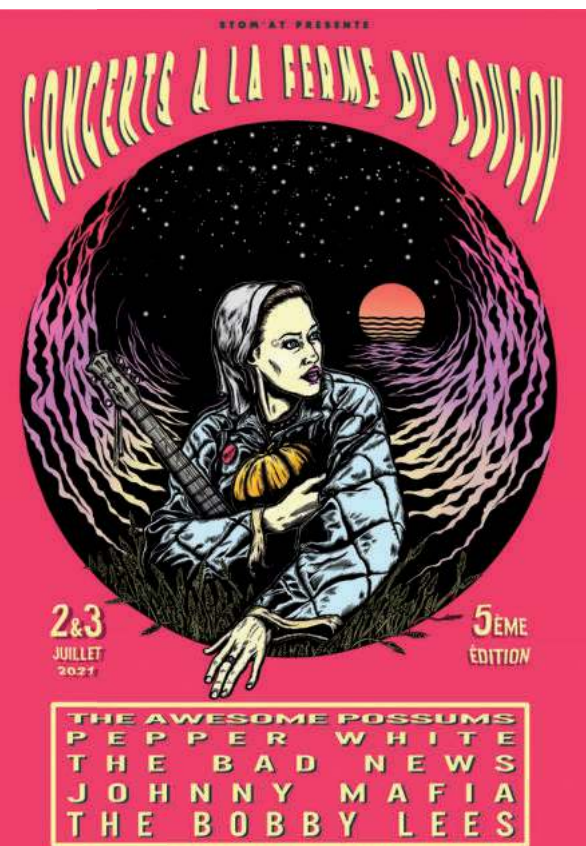
Il y aura une buvette biolocale, la désormais classique restauration maison avec les produits bio de la ferme le samedi soir également sur réservation (5€ le plat unique).

Ouverture des portes à 19h30 le vendredi et 18h le samedi.

### Programmation :

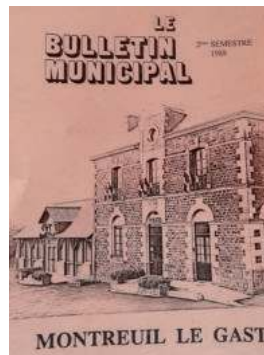
**Vendredi 2 :** Pepper White - Rennes - Pop Rock (nouveau projet de l'ancien leader des Madcaps) ; Johnny Mafia - Sens (Yonne) - Punk Rock made in France (grosse sensation depuis 2 ans)

**Samedi 3 :** The Awesome Possums - Rennes - Blue Grass traditionnel ; The Bobby Lees - New York USA - Kids rock teigneux ; The Bad News - Rennes - Garage.



## A la lecture du bulletin municipal... C'était en décembre 1988

Le bulletin de 1988 évoque la livraison du premier programme de logements locatifs sociaux, celui des Fauvettes avec ses 10 pavillons. L'édito du maire s'intéresse à l'installation sur la commune d'un bureau d'études en travaux hydrauliques agricoles, la société Bicha, employant 6 personnes et géré par un Montreuillais, Philippe Monnerie. L'entreprise arrive alors de Chevaigné. Plus tard, elle s'installera à St-Germain-sur-Ille et son directeur deviendra maire de cette commune.



Le bulletin mentionne une demande de subvention de la section footing : la municipalité ne retient pas la demande du fait d'une subvention globale à l'ASM. Surtout, le bulletin s'intéresse à la construction de la salle polyvalente. Le coût total est de 2900000 francs : 600000 francs de subvention, 500000 d'autofinancement puis un emprunt d'1 345 000 francs. Deux entreprises montreuillaises sont retenues pour les lots de travaux : l'entreprise Lahaye pour des menuiseries intérieures, ECTP pour des travaux de voirie. Le journal municipal évoque les noces d'or du maire honoraire, Jean Hanier (décédé en 2001) : "Le 15 octobre, Monsieur Hanier, maire honoraire et Madame, ont fêté leurs 50 ans de vie commune, entourés de leurs 7 enfants, 26 petits enfants et de leur premier arrière petit fils". On y apprend que les deux époux sont originaires de Melesse, que Jean Hanier est Montreuillais depuis 1919. Ils se sont mariés en 1938 et ont exploité la ferme de Gorzé jusqu'à la retraite et l'installation dans le bourg. Jean Hanier a siégé au conseil municipal de 1945 à 1983, soit 38 années dont 25 comme adjoint et 7 comme maire. Madame Hanier a été présidente du Club de l'Amitié.

## A NOTER

### Recrutement : Apprenti en électricité

L'entreprise montreuillaise d'électricité de Sylvain Ferret recherche un apprenti pour juillet ou septembre 2021. Tout profil sérieux sera étudié. Salaire de base + primes éventuelles.

Contact : Sylvain Ferret, 06 65 20 38 48 ou [sylvain.ferret@hotmail.fr](mailto:sylvain.ferret@hotmail.fr)

### Déclaration de revenus : c'est maintenant !

Le service en ligne de déclaration des revenus sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) est ouvert. Comme l'an dernier, faites votre déclaration de revenus en ligne avant le mardi 1er juin !

En fin de déclaration, vous bénéficierez de l'estimation finale de votre impôt concernant vos revenus de 2020, ainsi que du montant qu'il vous reste à payer ou qui vous sera remboursé. Dans les deux cas, vous recevrez un avis d'impôt à l'été 2021 indiquant les modalités de paiement ou de remboursement.

Pendant la durée de la crise sanitaire, limitez vos déplacements. Pour toute question, nous vous invitons à :

- consulter le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ;
- utiliser votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ;
- appeler le 0 809 401 401 (prix d'un appel local) ;
- prendre rendez-vous, si votre question est complexe, en privilégiant le rendez-vous téléphonique.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (rubrique « Contact ») ou directement depuis votre espace particulier)

## Vie municipale...

### Souvenirs : des Montreuillais impliqués



#### Pierre Rufflé

Pierre Rufflé est né le 3 avril 1924 aux Champs Chouarins dans la ferme familiale. Marié à Langouët en 1950 à Jeanne Rouault, il reprendra la ferme où il né. Il est élu conseiller municipal le 10 mai 1953, à l'âge de 29 ans. Il effectue deux mandats sous l'ère Boulanger. Lui et son épouse étaient très investis dans la paroisse. Sa fille, Marie-Jeanne, est Rosière en 1974.

Sa petite fille, Anne-Sophie Simon, sera rosière en 1998 et conseillère municipale de 2001 à 2008.

Sa grande mémoire, sans faille jusqu'à la fin, nous aura été très utile dans les recherches sur l'histoire du village.

Pierre Rufflé est décédé le 25 janvier 2021 à l'âge de 97 ans.



#### Léon Bénis

Léon Bénis est né le 14 octobre 1937 à Bel Air où ses parents sont cultivateurs. Lui aussi reprendra la ferme familiale avec son épouse Thérèse (née Hanier, mariage en 1961). Léon effectuera deux mandats de conseiller municipal (1983 à 1995) aux côtés du maire Jean-Yves Chenard. Il semble avoir partagé la volonté de s'impliquer pour le bien commun : son fils Pascal-Yves lui succède comme conseiller municipal en 1995. Deux de ses enfants deviendront maires : Jean-Christophe à Hédé-Bazouge et Patricia à Dingé.

La famille Bénis est par ailleurs à l'origine de la ferme équestre de Bel Air et s'est particulièrement investie dans la genèse de l'éco-lotissement du Pommier.

Léon Bénis est décédé le 26 mars 2021 à l'âge de 84 ans.

Le conseil municipal salue la mémoire de ces deux Montreuillais et adresse ses sincères condoléances à leurs familles.



...le saviez  
vous ?

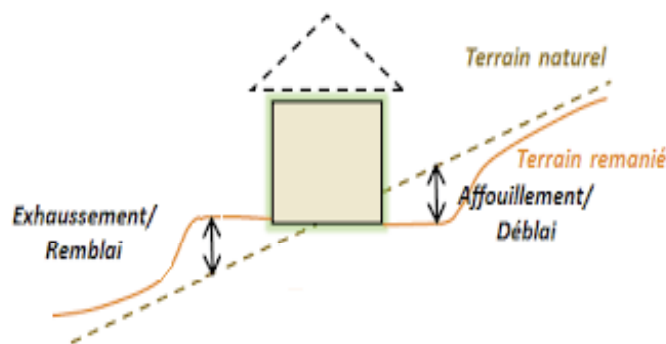
### PLUi : de nouvelles règles !

Le PLUi de la communauté de communes Val d'Île-Aubigné approuvé le 25 février 2020 est entré en application le 11 mai.

### Est-ce que je peux surélever mon terrain ?

En matière d'urbanisme, on utilise le terme d'exhaussement : rehaussement – surélévation d'un terrain.

Pour les exhaussements du sol de plus de deux mètres (et à moins qu'ils ne soient nécessaires à l'exécution d'un permis de construire déjà délivré), une déclaration préalable doit être effectuée si la superficie est supérieure ou égale à cent mètres carrés (article R. 421-23 du Code de l'urbanisme). À partir de deux hectares, un permis d'aménager doit être demandé (article R. 421-19).



L'absence d'autorisation d'urbanisme n'exclut pas pour autant toute possibilité de réglementation et de contrôle de ces travaux. Les prescriptions fixées par le PLUi sont donc opposables à toute personne pour l'exécution affouillements ou exhaussements des sols indépendamment de l'existence ou non de formalités d'urbanisme préalables à leur réalisation.

Cet exhaussement doit correspondre à la nécessité d'une occupation du sol autorisée dans la zone concernée par les travaux.

Enfin, il ne doit pas modifier l'écoulement des eaux pluviales, eaux pluviales dont la gestion doit se faire sur son propre terrain sans impacter les terrains voisins.

# VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

> 12 | 06

FETE DU VELO CCVIA\*  
10h00-soir |  
La Plousière GUIPEL

Et encore...

04 & 05 | 09 | 2021

FETE DE LA ROSIERE

> 19 | 06

FETE DE LA MUSIQUE\*  
à partir de 19h |  
Parvis de La Grange

> 2 & 3 | 07

CONCERTS ROCK' N ROLL\*  
Soirée  
Ferme du Coucou (Bel Air)

\*sous réserve de compatibilité avec  
les mesures sanitaires en cours

## Memento

### Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie 02 99 66 90 39  
mairie@montreuil-le-gast.fr

Médiathèque - rue des Bégonias 02 99 66 19 40

Accueil de loisirs / Augustin 06 86 22 96 62  
Espace Jeunes / Marion 06 78 31 44 77

Gendarmerie de Betton 17 ou 02 99 55 85 38

Pompiers de Melesse 18 ou 112 (portable)

FGDON35 02 23 48 26 32

### Informations santé :

Médecin / dentiste de garde 15  
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h  
(médecin) , les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et  
de 15h à 18h (dentiste)

#### Médecins :

Dr Nenez, rue des Noisetiers 02 99 66 96 25  
Dr Boulanger, Girald, Kergozou, Maison Médicale  
02 99 66 94 51

Pharmacie Siboni, rue de la Barbais 02 99 66 93 62

#### Dentistes :

Mme Lis, rue des Artisans 02 99 66 92 95  
Mme Dos Santos, rue des Artisans 02 99 66 92 95

#### Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme Lemoine, Mme Remars, Maison Médicale  
09 87 14 36 38

#### Infirmiers :

Mme Demarchelier, M. Llavori, Maison Médicale  
02 99 66 09 79

#### Orthoptiste :

M. David, Maison Médicale 09 87 39 49 39

#### Diététicienne :

Mme Bouffaré, Maison Médicale 07 85 28 34 66

#### Psychologue :

Mme Savigny, Maison Médicale 06 66 15 49 17

Taxi : Val' Taxi 06 87 56 13 03  
Alma Ambulances 06 88 45 99 98

### Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77  
MDPH Rennes 08 10 01 19 19  
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35  
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de  
Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

### Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15

**Jour de collecte (ordures ménagères) : jeudi** (le  
jour suivant si jour férié avant le jeudi)

**La collecte du tri sélectif (sacs puis bacs jaunes)  
se fera tous les 15 jours à compter du 1er mai  
2021. Pour notre commune, ce sera le mardi,  
semaine impaire,**

❗ **La collecte commence dès 6h du matin. Ne déposez  
vos sacs et bacs que la veille au soir au plus  
tôt. Trop de sacs déposés en cours de semaine sont  
retrouvés éparpillés dans les rues, les fossés...**

❗ **Attention : les cartons bruns (colis, emballage  
électroménagers, etc...) ne sont pas collectés et  
doivent être déposés en déchetterie.**

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	mercredi		14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	15h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h - 12h	

Fermeture le samedi pendant les vacances scolaires

#### Médiathèque La Grange :

mardi	16h - 18h
mercredi	16h - 18h
vendredi	16h - 18h
samedi	10h30 - 12h30

#### Déchetterie Melesse : horaires d'hiver :

lundi	14h - 18h
mardi	9h - 12h
mercredi	9h - 12h
vendredi	9h - 12h
samedi	9h - 12h